



Commune
d'AMPUS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le six septembre à 18 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Virginie MICHEL.
Excusées: Nadine MARION représentée par Siegfried JAEGER,
Nathalie FORESTIER représentée par Aude ABIME.
Absents: Laurence COLLADO, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil: Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DM N°3 BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2016

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2016-069 du 26 Juillet 2016, la décision modificative n°2 du budget principal de la Commune exercice 2016 a été approuvée.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Draguignan nous a fait remarquer l'inexistence de l'article 73968.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget principal de la Commune pour l'exercice 2016 de la façon suivante :

| Article/Chapitre | Désignation | Vote |
|------------------|----------------------------------|---------------|
| R.F. 7325/73 | Fonds péréquation RFCI | + 23 442.00 € |
| R.F. 73968/73 | Autres reversements de fiscalité | - 23 442.00 € |

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les modifications du budget principal de la Commune exercice 2016 tel que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

